



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.:
LIMITEE

E/ECA/TRADE/37
28 août 1985

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence conjointe des ministres des
finances et des gouverneurs des banques
centrales sur la création d'un fonds
monétaire africain

Libreville, Gabon
3-7 février 1986

SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DU FONDS MONETAIRE AFRICAIN ET PROJECTIONS
FINANCIERES POUR LES CINQ PREMIERES ANNEES

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts des ministères des finances et des banques centrales sur la création d'un fonds monétaire africain (FMAf) a, à sa deuxième réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 11 au 15 avril 1985, décidé qu'il fallait établir de nouveaux tableaux faisant apparaître le calcul des souscriptions au capital du Fonds monétaire africain en fonction du nouveau capital autorisé de 2 milliards d'unités de compte africaines (UCA) et du capital libéré de 500 millions d'UCA. Les secrétariats participants sont convenus que le secrétariat de la CEA devrait préparer les tableaux sur lesquels figureraient les souscriptions des pays membres au capital de 2 milliards d'UCA et les 500 millions d'UCA libérés. Les secrétariats participants sont également convenus que la Banque africaine de développement (BAD) devrait préparer des tableaux indiquant les projections financières pour les cinq premières années, y compris la position des approbations de prêts, des marges brutes d'auto-financement, des produits des prêts et des placements, des dépenses administratives ainsi que des recettes nettes.

2. Par conséquent, le tableau 1 du présent document indique les parts en pourcentages des pays membres, les paiements annuels au cours de la période 1989-1992 et le total des paiements au cours des cinq premières années. Le total des parts des pays membres africains qui est de 1 333 333 000 UCA dans le tableau 1 est donné sur l'hypothèse que le tiers (1/3) des 2 milliards d'UCA de capital autorisé, soit 666 670 000 UCA, serait réservé à la participation extérieure. S'il est décidé qu'il n'y aurait pas de participation extérieure au capital initial autorisé du FMAf, la part de chaque pays serait calculée sur la base de 2 milliards d'UCA.

II. PROJECTIONS FINANCIERES POUR LES CINQ PREMIERES ANNEES : HYPOTHESES ET PROJECTIONS FINANCIERES

3. Les projections financières pour les cinq premières années de fonctionnement du FMAf sont effectuées sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Premièrement, on suppose que la plus grande partie des opérations du Fonds au cours des cinq premières années sera d'accorder des crédits d'appui au titre de la balance des paiements. Même si un niveau de crédit de 50 millions d'UCA prévu au titre de la première option peut sembler trop faible pour avoir une véritable incidence sur les pays membres, le FMAf, comme toute nouvelle institution, doit apprendre à "marcher avant de pouvoir courir". Dans tous les cas, étant donné que le Fonds devra appliquer une politique sélective de crédit, ce niveau de crédit devrait être considéré comme suffisant du moins au cours des cinq premières années de sa création. Si un plafond de crédit de 10 millions d'UCA par exemple était adopté, cinq pays pourraient chaque année emprunter auprès du Fonds.

4. En outre, un niveau de crédit de 50 millions d'UCA au cours des premières années se justifie par le fait que le Fonds aurait à :

a) constituer un fonds de liquidités et de réserve afin d'accroître ses perspectives de mobilisation de ressources à long terme;

b) Mettre en place les structures administratives et de gestion financières de manière à lui assurer une capacité de fonctionnement élevée et de qualité;

Tableau 1

Souscriptions des pays membres au capital autorisé du Fonds monétaire africain

Capital de 2 milliards d'UCA avec et sans participation extérieure 1/

Base: Souscriptions à la BAD et au FMI 2/
(Valeur en million d'UCA)

Pays	Pourcentage réel 3/	Pourcentage ajusté	Parts totales 4/	Parts totales 5/	500 millions d'UCA libérés		
					1988	Chaque année 1989-1992	Total
Algérie.....	8,54	5,59	74,57	111,85	11,18	4,19	27,96
Angola.....	1,37	1,74	23,10	34,73	3,47	1,30	8,68
Bénin.....	,44	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Botswana.....	,36	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Burkina-Faso.....	,42	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Burundi.....	,65	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Cameroun.....	1,94	2,04	27,74	40,86	4,09	1,53	10,22
Cape Vert.....	,12	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Comores.....	,09	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Congo.....	,74	1,40	18,64	27,96	2,80	1,05	6,99
Côte d'Ivoire.....	3,32	2,79	37,14	55,71	5,57	2,09	13,93
Djibouti.....	,15	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Egypte.....	7,36	4,96	66,10	99,16	9,92	3,72	24,79
Ethiopie.....	1,85	1,99	26,60	39,90	3,99	1,50	9,97
Gabon.....	1,47	1,77	23,59	35,38	3,54	1,33	8,84
Gambie.....	,27	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Ghana.....	3,68	2,96	39,50	59,26	5,93	2,22	14,81
Guinée.....	,80	1,48	19,71	29,57	2,96	1,11	7,39
Guinée-Bissau.....	,19	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Guinée Equatoriale.....	,24	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Jam. arabe libyenne.....	8,44	5,54	73,85	110,77	11,08	4,15	27,69
Kenya.....	2,48	2,33	31,11	46,67	4,67	1,75	11,67
Lesotho.....	,25	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Liberia.....	1,25	1,67	22,30	33,44	3,34	1,25	8,35
Madagascar.....	1,13	1,61	21,44	32,15	3,22	1,21	8,06
Malawi.....	,67	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Mali.....	,71	1,38	18,42	27,64	2,76	1,04	6,91
Maroc.....	4,35	3,61	43,11	72,16	7,22	2,71	18,04
Maurice.....	1,02	1,55	20,65	30,97	3,10	1,16	7,74
Mauritanie.....	,49	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Mozambique.....	1,10	1,59	21,22	31,83	3,18	1,19	7,95
Niger.....	,72	1,39	18,50	27,74	2,77	1,04	6,96
Nigeria.....	14,08	8,57	114,29	171,43	17,14	6,43	42,80
Ouganda.....	1,52	1,82	24,23	36,35	3,63	1,36	9,09
Rép. centrafricaine.....	,38	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Rép.Unie de Tanzanie.....	2,06	2,11	28,10	42,16	4,22	1,58	10,54
Rwanda.....	,52	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Sao Tomé & Príncipe.....	,12	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Sénégal.....	1,67	1,88	25,02	37,53	3,75	1,41	9,38
Seychelles.....	,11	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Sierra Leone.....	,84	1,45	19,30	29,03	2,90	1,09	7,26
Somalie.....	,70	1,38	18,35	27,53	2,75	1,03	6,88
Soudan.....	2,67	2,60	34,63	51,94	5,19	1,95	12,99
Swaziland.....	,50	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Tchad.....	,51	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Togo.....	,57	1,00	13,33	20,00	2,00	,75	5,00
Tunisie.....	2,40	2,29	30,54	45,81	4,58	1,72	11,45
Zaire.....	6,11	4,29	57,14	85,71	8,57	3,21	21,43
Zambie.....	4,22	3,27	43,66	65,49	6,55	2,46	16,37
Zimbabwe.....	3,65	2,96	39,50	59,26	5,93	2,22	14,81
Total.....	100,00	100,00	1333,33	2000,00	200,00	75,00	500,00

1/ 1 unité de compte africaine (UCA) = 1 droit de tirage spécial (DTS) du FMI.

2/ En appliquant la formule BAD/FMI, il a été tenu compte de la décision selon laquelle aucun pays ne doit détenir moins de 1 p. 100 ou plus de 10 p. 100 du total des parts. Par conséquent, il a été octroyé à chaque pays 1 p. 100 des parts et les 50 p. 100 restants ont été distribués aux pays dont la part réelle en pourcentage est supérieure à 0,65 p. 100 conformément aux parts relatives en pourcentage dans la formule BAD/FMI.

3/ Les pourcentages ont été calculés à partir des données relatives aux souscriptions au capital social de la BAD au 31 décembre 1984 (voir annexe 1-8 du Rapport annuel de la BAD, 1984) et aux accroissements des quotas du FMI au 30 avril 1984 (voir annexe I, tableau 1.2 du Rapport annuel du FMI, 1984).

4/ Parts des pays sur la base de 1 333,330 000 d'UCA. Ces parts sont fondées sur 2 milliards d'UCA avec 1/3 de participation extérieure.

5/ Parts des pays sur la base de 2 milliards, sans participation extérieure.

- c) Assurer une croissance régulière de ses opérations;
- d) Ne pas compter sur les paiements possibles de souscriptions en monnaies nationales avant d'avoir mis sur pied des mécanismes et des méthodes d'utilisation de ces fonds;
- e) Compter presque exclusivement sur l'appui des membres de la région.

5. Ainsi, la croissance des liquidités devrait constituer l'un des principaux objectifs du Fonds qui lui permettra d'assurer sa viabilité financière à long terme. Pour cette raison, un programme annuel de prêt légèrement inférieur aux souscriptions annuelles libérées serait approprié. Cela permettrait au Fonds de maintenir un niveau constant d'opérations de crédit et d'améliorer sa situation financière générale.

III. CONDITIONS DES OPERATIONS DE PRET

6. S'agissant des conditions de prêt, on suppose que :

- a) Tous les crédits d'appui au titre de la balance des paiements seraient approuvés pour une période de cinq ans assortie d'une année de franchise;
- b) Le remboursement du principal serait effectué en versements échelonnés d'un même montant;
- c) Tous les crédits approuvés au cours d'une année donnée seraient entièrement décaissés au cours de la même année;
- d) Tous les prêts décaissés seraient assortis d'un taux d'intérêt de 10 p. 100 par an auquel s'ajouterait une commission de 0,5 p. 100.

7. Produit des placements

- a) Pour effectuer la projection du produit des placements, on suppose également qu'un taux d'intérêt de 10 p. 100 environ par an serait servi sur les investissements liquides;
- b) Tous les profits nets seront retenus au cours des premières années et investis pour des périodes relativement plus longues et selon des formules de placement à rendements plus élevés.

IV. PROGRAMME DE DECAISSEMENT (PROJECTION)

8. Comme l'indique le tableau 2, les décaissements annuels sont fixés à titre indicatif à 50 millions d'UCA à partir de la deuxième année de fonctionnement du Fonds. Il conviendrait de noter que 200 millions d'UCA de souscriptions seraient payés au cours de la première année et investis tandis que 67 p. 100 seulement des 75 millions d'UCA payés au cours de la deuxième année seront décaissés. Cela garantit dès le départ, comme on l'avait dit, une situation saine au niveau des liquidités du Fonds. Celui-ci pourrait commencer ses opérations de prêt au cours de la deuxième année même si cela semble optimiste. En raison des problèmes qui se posent habituellement lors de la création d'institutions de ce genre, le Fonds pourrait en fait ne pas commencer ses opérations de crédit avant la troisième année.

Tableau 2 ; Projection du programme de décaissements (en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
- Décaissements annuels	-	50,0	50,0	50,0	50,0
- Décaissements cumulatifs	-	50,0	100,0	150,0	200,0
- Remboursements des crédits (annuel)	-	-	12,0	25,0	37,5
- Remboursement cumulatif des crédits	-	-	12,5	37,5	75,0
<u>Mouvements de trésorerie annuels</u>					
<u>Entrées</u>					
- Souscriptions	200,0	75,0	75,0	75,0	75,0
- Remboursements des crédits	-	-	12,5	25,0	37,5
	200,0	75,0	87,5	100,0	112,5
<u>Sorties</u>					
- Décaissements	-	50,0	50,0	50,0	50,0
- Autres	-	-	-	-	-
- Entrées nettes	200,0	25,0	37,5	50,0	50,0
- Report des liquidités	-	200,0	225,0	262,5	312,5
- Avoir liquides à la fin de l'année	200,0	225,0	262,5	312,5	375,0
1. Encours moyen des décaissements	-	25,0	68,75	100,0	118,75
2. Liquidités annuelles moyennes	100,0	212,5	243,75	287,5	343,75

V. PROJECTION DES RECETTES ET DEPENSES

*Le tableau 3 indique la projection des recettes nettes du FMAf.

Tableau 3*

Etat des recettes et dépenses (projection)

(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
1. - Crédits d'appui au titre de la balance des paiements (assortir d'un intérêt de 10 p. 100)	-	2,50	6,90	10,00	11,87
- Commission de 5 p. 100	-	0,13	0,34	0,50	0,59
2. Produits des placements à 10%	10,00	21,25	24,40	28,70	34,37
Recettes totales	10,00	23,88	31,64	39,20	46,83
3. Dépenses totales	3,50	3,30	3,47	3,98	4,56
Revenus nets	6,50	20,58	28,17	35,22	42,27
Accroissement des revenus nets en pourcentage	-	216,60	36,98	25,86	20,46
Rendement du capital libéré	3,25	7,48	8,10	8,35	8,55

9. Il convient de noter que les recettes seront inférieures du montant des commissions sur l'encours moyen des décaissements. Le taux d'intérêt sur les crédits et les investissements est estimé à 10 p. 100 par an. Cela concorde avec l'opinion des experts qui estiment que le Fonds devrait appliquer sur les crédits qu'il consent un taux d'intérêt commercial ou sensiblement égal aux taux appliqués sur le marché monétaire. Si le total des dépenses peut être considéré comme plutôt élevé, il devrait être possible de réviser cet élément à la baisse afin d'accroître les revenus nets. Par exemple, on pourrait recommander l'emploi de directeurs exécutifs non résidents au cours des premières années comme c'était le cas avec la BAD et comme c'est encore le cas avec le Fonds de réserve andin. Par ailleurs le Fonds pourrait commencer avec quelques départements seulement de manière à réduire ses dépenses administratives.

10. S'agissant du rendement du capital libéré, il convient de noter qu'il est passé de 3,25 p. 100 au cours de la première année à 8,55 p. 100 au cours de la cinquième année.

VI. PROJECTION DU BILAN

11. Le tableau 4 indique le bilan projeté du fonds pour les cinq premières années.

Tableau 4

Projection du Bilan

(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
- Liquidités et investissements	200,00	225,00	262,50	312,50	375,00
- Crédits aux Etats membres	-	50,00	87,50	112,50	125,00
- Autres disponibilités à court terme	6,50	27,08	55,25	90,47	132,74
Total	206,50	302,08	405,25	515,47	632,74

12. Etant donné qu'il est peu probable que le Fonds emprunte au cours des cinq premières années, toutes les autres obligations seront probablement négligeables. Il s'agit là d'une hypothèse fondamentale. Le Fonds devrait également avoir pour objectif d'accroître rapidement son bilan dès que ses opérations commenceraient à se consolider.

VII. PROJECTION DES MOUVEMENTS DE TRESORERIE

Tableau 5

Prévision des mouvements de trésorerie

(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
1. Sources					
- Souscriptions :	200,00	75,00	75,00	75,00	75,00
- Revenus nets :	6,50	20,58	28,11	35,22	42,27
	206,60	95,58	103,17	110,22	117,27

Tableau 5 (suite)

Prévision des mouvements de trésorerie
(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
2. Utilisation					
- Accroissement net des crédits	-	50,00	37,50	25,00	12,50
- Accroissement des autres avoirs	6,50	20,58	28,17	35,22	42,27
Accroissement des liquidités	200,00	25,00	37,50	50,00	63,00

A partir de la troisième année environ, les liquidités devraient augmenter régulièrement étant donné que les ressources consacrées aux opérations de prêt vont diminuer progressivement.

VIII. AUTRE PROGRAMME DE PRETS POSSIBLE

13. Les tableaux 6 à 9 indiquent des projections des mêmes états financiers que ci-dessus mais ces nouvelles projections sont fondées sur l'hypothèse que seules les souscriptions seraient utilisées pour effectuer les prêts. On suppose que les remboursements des crédits commençant au cours de la troisième année seront investis en avoirs liquides. Toutefois, si le remboursement des crédits est utilisé pour consentir de nouveaux prêts, le volume des prêts annuels serait plus important que ne le montrent les chiffres figurant au tableau 6.

14. L'effet de cette autre utilisation du remboursement des crédits est d'accroître le taux de décaissement annuel et de provoquer une quasi-stagnation des liquidités annuelles moyennes du Fonds. En fait, les liquidités annuelles moyennes augmenteront à un taux décroissant. Cette situation n'est pas faite pour aider le Fonds à maintenir le même niveau de prêt et le Fonds serait, en fin de compte, contraint soit de ralentir considérablement ses activités de prêt soit de réduire ses liquidités.

15. Il est clair que la deuxième solution n'est pas praticable à moins que des souscriptions supplémentaires ne soient payées après les cinq premières années de fonctionnement du Fonds. Il est par conséquent fortement recommandé que les remboursements de crédits soient investis en avoirs liquides et que le programme de prêts de faible volume soit adopté pour les cinq premières années. Cela permettra au FMAf d'acquérir une base financière solide et saine.

Tableau 6

Projection du programme de décaissements

(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
Décaissements annuels	-	50,0	70,0	100,0	120,0
Décaissements cumulatifs	-	50,0	120,0	220,0	340,0
Remboursements des crédits (annuels)	-	-	12,5	30,0	55,0
Remboursements cumulatifs des crédits	-	-	12,5	42,5	97,5
Encours des décaissements	-	50,0	107,5	177,5	242,5
<u>Mouvements de trésorerie annuels :</u>					
<u>Entrées :</u>					
- Souscriptions	200,0	75,0	75,0	75,0	75,0
- Remboursements des crédits	-	-	12,5	30,0	55,0
	200,0	75,0	87,5	105,0	130,0
<u>Sorties :</u>					
- Décaissements	-	50,0	70,0	100,0	120,0
- Autres	-	-	-	-	-
	-	50,0	70,0	100,0	120,0
Entrées nettes	200,0	25,0	17,5	5,0	10,0
Report des liquidités	-	200,0	225,0	242,0	247,5
Avoirs liquides à la fin de l'année	200,0	225,0	242,5	247,0	257,5
1. Encours moyen des décaissements	-	25,0	78,75	142,5	210,0
2. Liquidités annuelles moyennes	100,0	212,5	233,75	245,0	252,5

Tableau 7Etat des recettes et dépenses (projection)
(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
- Recettes totales	10,00	23,88	31,66	39,46	47,30
- Dépenses totales	3,50	3,30	3,47	3,98	4,56
Revenus nets	6,50	20,58	28,19	35,48	42,74
- Accroissement des revenus nets en pourcentage	-	216,00	36,90	25,80	20,50
- Rendement du capital libéré	3,25	7,48	8,10	8,35	8,55

Tableau 8Projection du bilan
(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
- Liquidités et investissements	200,00	225,00	242,50	247,50	257,50
- Crédits aux Etats membres	-	50,00	107,50	177,50	242,50
- Autres disponibilités à court terme	6,50	27,08	55,27	90,75	133,49
Total	206,50	302,08	405,27	515,75	633,49
<u>Réserves de capital et obligations</u>					
- Capital autorisé	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00
- Capital souscrit/capital libéré	200,00	275,00	350,00	425,00	500,00
- Réserves	6,50	27,08	55,27	90,75	133,49
- Obligations	-	-	-	-	-
Total	206,50	302,08	405,27	515,75	633,49

Tableau 9

Projection des mouvements de trésorerie

(en millions d'UCA)

Année	1	2	3	4	5
1. Sources					
- Souscriptions	200,00	75,00	75,00	75,00	75,00
- Revenus nettes	6,50	20,58	28,19	35,48	42,74
	206,50	95,58	103,19	110,48	117,74
2. Utilisation					
- Accroissement net des crédits d'appui au titre de la balance des paiements	-	50,00	57,50	70,00	65,00
- Accroissement des autres avoirs	6,50	20,58	28,19	35,48	42,74
Accroissement des liquidités	200,00	25,00	17,50	5,00	10,00